

21^{ème} BROcante – VIDE GRENIER

à SAUZELLE

Commune de St-Georges d'Oléron
Rue du Cluzeau, Rue des Saulniers (Grande Rue). Place et terrain près du parking

DIMANCHE 20 JUILLET 2025

Particuliers et Professionnels – 4 € le mètre linéaire - De 6h30 à 20h

RÉSERVATION UNIQUEMENT PAR COURRIER

à l'Amicale de Sauzelle – 89 rue des Sports – 17190 St Georges d'Oléron
Avec coupon et règlement avant le 6 juillet 2025
Le chèque sera remis en banque après la manifestation

Mme – M.

Demeurant :

Tél :

Réserve : Mètres à 4 € le mètre = €

Une réservation de 6 mètres minimum pour véhicule

Ci-joint, obligatoire à la réservation

- ☐ le chèque de règlement de..... € à l'ordre de l'Amicale de Sauzelle.
- ☐ photocopie de la carte identité pour les **particuliers** qui vendent des objets personnels et usagés, 2 fois par an, au plus (loi du 04/08/2008 Art. 54)
- ☐ photocopie du Registre du Commerce pour les **professionnels**

Signature obligatoire

Emplacement souhaité (dans la mesure du possible) :

AUCUNE RÉSERVATION NE SERA ENGERISTRÉE SANS REGLEMENT.

Merci de votre compréhension

En cas de problème : 06 72 63 00 41

Aucune annulation dans les dernières 48 h ne sera prise en compte sauf cas de force majeure

Création et impression par l'Union des Associations – Ne pas jeter sur la voie publique - Merci

21^{ème} BROcante – VIDE GRENIER

à SAUZELLE

Commune de St-Georges d'Oléron
Rue du Cluzeau, Rue des Saulniers (Grande Rue), Place et terrain près du parking

DIMANCHE 10 AOÛT 2025

Particuliers et Professionnels – 4 € le mètre linéaire - De 6h30 à 20h

RÉSERVATION UNIQUEMENT PAR COURRIER

à l'Amicale de Sauzelle – 89 rue des Sports – 17190 St Georges d'Oléron
Avec coupon et règlement avant le 27 juillet 2025
Le chèque sera remis en banque après la manifestation

Mme – M.

Demeurant :

Tél :

Réserve : Mètres à 4 € le mètre = €

Une réservation de 6 mètres minimum pour véhicule

Ci-joint, obligatoire à la réservation

- ☐ le chèque de règlement de..... € à l'ordre de l'Amicale de Sauzelle.
- ☐ photocopie de la carte identité pour les **particuliers** qui vendent des objets personnels et usagés, 2 fois par an, au plus (loi du 04/08/2008 Art. 54)
- ☐ photocopie du Registre du Commerce pour les **professionnels**

Signature obligatoire

Emplacement souhaité (dans la mesure du possible) :

AUCUNE RÉSERVATION NE SERA ENGERISTRÉE SANS REGLEMENT

Merci de votre compréhension

En cas de problème : 06 72 63 00 41

Aucune annulation dans les dernières 48 h ne sera prise en compte sauf cas de force majeure

Création et impression par l'Union des Associations – Ne pas jeter sur la voie publique - Merci